

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4245)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 78

présenté par

Mme Le Grip, Mme Audibert, Mme Genevard, M. Vialay, M. Benassaya, M. Therry, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Meunier, Mme Kuster, M. Deflesselles, M. Herbillon, M. Brun, Mme Trastour-Isnart, M. Reiss, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Minot, M. Vatin et M. Ravier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.